

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 4 juillet 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Une (1) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1807-202

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté après mention que la date inscrite en titre est erronée, et tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2018
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2018
- 0.6 Adoption du procès-verbal du 27 juin 2018
- 0.7 Suivi au procès-verbal
- 0.8 Période de questions

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 100-01 Nomination au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
- 100-02 Nomination au poste d'opérateur-journalier équipements lourds

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Nomination d'un maire substitut auprès de la MRC
- 110-02 Demande d'appui de la MRC – Restriction imposée aux chasseurs non résidents
- 110-03 Tournoi de Golf bénéfique conjoint de la Fondation santé VG et Centre d'interprétation
- 110-04 Demande d'appui de la Municipalité de Déléage – Demande auprès du MAMOT
- 110-05 Publicité Journal le Droit – 48 heures dans la Vallée
- 110-06 Tournoi de golf CCMVG
- 110-07 Complexe Sportif Ludger-Beaudoin – Autorisation de dépense pour la réalisation d'une affiche

- 110-08 Demande d'appui de l'Association pulmonaire – Campagne contre l'herbe à poux
- 110-09 Adoption par résolution : règlement 2018-351, règlement régissant les ventes de garage
- 110-10 Adoption par règlement : règlement 2018-352, règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal
- 110-11 Projet construction d'un garage municipal – octroi d'un mandat au Groupe AGBR.SAT

### **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 juin 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 27 juin 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 juin 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 juin 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

### **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-00 Compte rendu du comité incendie de Messines du 14 mai 2018
- 200-01 Adoption de la liste des pompiers 2018
- 200-02 Compte rendu du comité incendie de Messines du 14 juin 2018
- 200-03 Autorisation de formation pour le camion autopompe

### **300 TRANSPORT**

### **400 ENVIRONNEMENT**

### **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

### **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

### **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Accusé de réception du MFFP
- 800-02 Lettre des employés de Desjardins

### **900 VARIA**

### **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

### **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

#### **PROCÈS-VERBAUX**

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

**R1807-203**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R1807-204

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R1807-205

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R1807-206

**NOMINATION DE M. CHARLES LANGEVIN AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, la Municipalité n'a pas réussi à pourvoir le poste laissé vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Charles Langevin, inspecteur en bâtiment et en environnement à la retraite, est prêt et disposé à effectuer un remplacement à temps partiel, à raison de trois jours par semaine afin de combler les besoins immédiats en urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de monsieur Charles Langevin pour le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, et ce à raison de trois jours semaine pour une période indéterminée;

**QUE** ses conditions de travail soient régies par la politique « Condition de travail des employés salariés 2017-2020 » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une « personne salariée temporaire » et que son salaire sera celui convenu entre les deux parties.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1807-207

**NOMINATION DE M. JEAN-LOUIS ROCHON AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin en ressources humaines au service des travaux publics à titre de journalier-opérateur d'équipements lourds;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent procéder à l'embauche d'un employé supplémentaire afin de pallier le manque d'effectif dans le département de voirie et ainsi répondre aux nombreux besoins du département;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de monsieur Jean-Louis Rochon pour le poste de journalier-opérateur d'équipements lourds, et ce pour la période du 3 juillet au 26 octobre 2018;

**QUE** ses conditions de travail soient régies par la politique « Condition de travail des employés salariés 2017-2020 » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une « personne salariée à l'essai » et que son échelle salariale soit fixée selon le tableau des échelons (salaire), échelon 1;

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1807-208

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU MAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, le maire d'un conseil local est d'office représentant auprès du conseil des maires de la municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines désigne Monsieur Denis Bonhomme à titre de substitut du maire au sein du conseil de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la période du 5 juillet 2018 au 4 mars 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE**

R1807-209

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RESTRICTION IMPOSÉE AUX CHASSEURS NON RÉSIDENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu la résolution 2018-R-AG190 de la MRC Vallée de la Gatineau afin d'obtenir un appui relativement à la restriction imposée aux chasseurs non-résidents du Québec;

**CONSIDÉRANT** la récente décision du gouvernement du Québec de limiter le territoire de chasse à l'original aux chasseurs non résidents du Québec aux seuls territoires situés dans les pourvoiries, réserves fauniques et Zecs;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs détenteurs de baux de villégiature situés en territoires non organisés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau résident à l'extérieur du Québec et que cette restriction pourrait venir limiter les activités de ces chasseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de chasse et de pêche sont des activités touristiques prisées et importantes pour la Vallée-de-la-Gatineau et que les revenus directs et indirects associés à leur pratique sont essentiels pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux chasseurs et pêcheurs pratiquant ces activités sur le territoire Val-Gatinois proviennent de l'extérieur du Québec, notamment en raison de la proximité de la frontière ontarienne;

**CONSIDÉRANT QUE** de limiter les territoires sur lesquels les non-résidents peuvent chasser l'orignal aura un impact sur les retombées économiques de la région et pourrait impliquer de nombreuses demandes d'annulation ou de transferts de baux de villégiatures;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne souhaite pas que cette restriction soit élargie pour être imposée à tous les types de chasse ainsi qu'aux gens pratiquant la pêche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines appuie la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans leur démarche auprès du gouvernement du Québec afin de revoir la nouvelle règle imposée aux chasseurs à l'orignal non résidents, pour leur permettre de continuer à chasser hors pourvoiries, réserves fauniques et Zecs. Ainsi que de ne pas élargir l'application de cette règle à d'autres types de chasse et aux activités de pêche aussi pratiquées par ces non-résidents.

**ADOPTÉE**

R1807-210

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE CONJOINT DE LA FONDATION SANTÉ VALLÉE DE LA GATINEAU ET LE CENTRE D'INTERPRÉTATION**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf conjoint de la Fondation Santé Vallée de la Gatineau et du Centre d'interprétation qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 22 août 2018, et ce au coût de 125.00\$ par inscription.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-211

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE POUR PERMETTRE LES SUBVENTIONS MUNICIPALES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2016-06-CMD9870, le conseil a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Délégation relativement à leur démarche auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la reconsidération de l'article 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 85.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permettent aux municipalités de mettre en place un programme de revitalisation pour les secteurs dont la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans, et dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrains non bâtis, ou encore, pour le secteur qu'elle délimite à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de revitalisation vise à donner un second souffle à un secteur existant et de ne pas développer des secteurs non construits;

**CONSIDÉRANT QU'**une intervention législative pourrait également être souhaitable, suivant une demande des unions municipales et des municipalités du Québec, afin de sécuriser les droits des citoyens qui ont pu bénéficier des programmes jusqu'à cette notification du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition Éric Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la municipalité de Déléage dans leurs démarches auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de permettre aux citoyens de bénéficier de crédit de taxes pour de nouvelles constructions ainsi que pour des rénovations de constructions existantes sur l'ensemble du territoire municipal afin de favoriser le développement.

**ADOPTÉE**

R1807-212

**OFFRE PUBLICITAIRE JOURNAL LE DROIT – 48 HEURES DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une offre publicitaire provenant du journal Le Droit pour la parution d'une publicité sous le thème «48 heures dans la...Vallée-de-la-Gatineau»;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées touristiques possibles d'une telle publication et la promotion de la Municipalité de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat d'un quart de page de publicité dans le quotidien Le Droit dans le cadre de l'offre «48 heures dans la...MRC Vallée-de-la-Gatineau» au montant de 625.00\$ en plus des taxes applicables

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-213

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Sur une proposition d'Yves Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf de la chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 8 août 2018, et ce au coût de 150.00\$ par inscription.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1807-214**

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉALISATION D'UNE AFFICHE POUR LE COMPLEXE SPORTIF LUDGER-BEAUDOIN**

**CONSIDÉRANT** la résolution R1706-178 qui nomme officiellement l'infrastructure qu'est le complexe sportif; Complexe Ludger-Beaudoin;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à ladite résolution, un esquisse a été préparée, présentée et approuvé par les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Imprimak de Maniwaki a fait parvenir à la municipalité une offre de services répondant aux critères exigés pour la réalisation du panneau, et ce au prix de 689.00\$ en plus des taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la réalisation du panneau imprimé sur vinyle laminé et installé sur alupanel de 6mm, par l'entreprise Imprimak et ce conformément à l'offre de service fournie par l'entreprise.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1807-215**

**CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2018 DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est sollicitée par l'Association pulmonaire du Québec relativement à sa 12<sup>e</sup> campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association invite la Municipalité à faire part de son engagement à la campagne en intégrant le mouvement et en sensibilisant les citoyens face aux allergies que vivent plus 1,5 million de Québécois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'INTÉGRER** la 12<sup>e</sup> campagne d'arrachage de l'herbe à poux 2018 de l'Association pulmonaire du Québec.

**D'AUTORISER** l'administration de commander le matériel promotionnel auprès de l'association tel qu'une affiche d'identification de l'herbe à poux accompagnée de dépliants français et anglais au coût total de 40.00\$, en plus des frais de transport.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-216

**ADOPTION PAR RÉOLUTION DU RÈGLEMENT 2018-351, RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2009-273 RÉGISSANT LES VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite actualiser certaines dispositions du règlement ayant pour but de légiférer les ventes de garage sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 6 juin 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Annie Galipeau, appuyé par Jean-Guy Carignan et résolu que le règlement 2018-351 soit adopté et entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE**

R1807-217

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-352, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 850 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Denis Bonhomme, appuyé par Annie Galipeau et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2018-352 intitulé *Règlement 2018-352, décrétant une dépense de 850 000\$ pour la construction d'un garage municipal* et un emprunt de 850 000\$.

**ADOPTÉE**

R1807-218

**OCTROI D'UN CONTRAT AU GROUPE AGBR.SAT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'un garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet implique l'implantation d'un nouveau bâtiment pour lequel les services professionnels d'un arpenteur géomètre sont requis;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la demande de la Municipalité de Messines, la firme d'arpenteurs Groupe AGBR.SAT a fait parvenir au conseil une offre de services qui s'élève à 2 000\$ en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat consistera dans la réalisation d'un certificat d'implantation ainsi que le relevé d'infrastructures existantes telles que l'entrepôt, les clôtures, le chemin d'accès, ponceaux et fossé, en plus de quelques élévations géodésiques.

**EN CONSÉQUENCE**,  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Anne Langevin,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** un mandat à la firme Groupe AGBR.SAT pour les services d'arpenteurs géomètres tels que décrits dans l'offre de service du 4 juillet 2017.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R1807-219

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 30 juin 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 40 701.06 \$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-220

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 27 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 30 mai 2018 au 27 juin 2018, pour la somme de 73 866.38 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
9	Chèques fournisseurs émis	5 958.86 \$
28	Prélèvements électroniques	67 907.52 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>73 866.38 \$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-221

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Annie Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 30 mai 2018 au 26 juin 2018, dont celle-ci représente la somme de 38 923.17 \$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1807-222**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 30 mai 2018 au 26 juin 2018, dont celui-ci représente une somme de 17 139.04 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

**R1807-223**

**ADOPTION DE LA LISTE DE POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du comité incendie du 16 mai 2018, le chef pompiers et la coordonnatrice ont présenté la liste des pompiers 2018 mise à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité recommande au conseil d'adopter la liste des pompiers 2018, telle que présentée par la coordonnatrice en prévention

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des pompiers 2018, telle que présentée

**ADOPTÉE**

**R1807-224**

**SERVICE INCENDIE- FORMATION AUTOPOMPE**

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur préventionniste de la MRCVG, Monsieur Louis Gauthier a informé la coordonnatrice en prévention de Messines qu'une cohorte pour la formation d'opérateur autopompe débutera à la fin de l'été 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un programme d'aide financière est offert aux organisations possédant un SSI qui dessert une population de 200 000 habitants ou moins;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière rembourse la totalité des frais de formation qui s'élevaient à 1 060 \$ par participant en plus des taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** les frais inhérents et les primes de formation ne seront toutefois pas remboursés par le programme;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable de former deux pompiers supplémentaires puisqu'en ce moment, seulement 7 pompiers sur 18 sont qualifiés opérateur autopompe;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une enquête interne, 2 (deux) pompiers ont démontré un intérêt à la formation offerte, soit; monsieur Luc Gauthier et monsieur Charles Pétrin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique local recommande au conseil municipal, suite à sa rencontre tenue le 14 juin 2018, d'inscrire messieurs Luc Gauthier et Charles Pétrin à la formation opérateur autopompe pour ainsi atteindre un total de 9 pompiers formés opérateur autopompe;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'inscription de monsieur Luc Gauthier et monsieur Charles Petrin à la formation autopompe pour la somme de 1 060\$ par pompier;

**D'AUTORISER,** conformément à la politique de rémunération du service incendie, le remboursement des primes de formation ainsi que des frais inhérents, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

**D'AUTORISER** le paiement des frais de formation de 1 060\$ par pompier qui sera remboursé à 100% par le Ministère de la Sécurité publique via le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel volet 3;

**D'AUTORISER** le transfert budgétaire du poste GL# 02-22000-310 vers le budget alloué pour les frais inhérents et primes de formation prévus au service incendie au poste GL# 02-22000-143.

Transfert budgétaire :

Du poste G/L #	Sommes transférés	Vers poste G/L #
02-22000-310	1 300.00\$	02-22000-143

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1807-225

**TRAITEMENT SALARIAL DU DG POUR LA PÉRIODE DE CONGÉ MALADIE DU CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général (DG) cumule en plus de ses tâches régulières, certaines des tâches du chef d'équipe des travaux publics, dont ce dernier est en congé de maladie depuis le 3 février 2018;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente de principe est intervenue entre le conseil et le DG pour la rémunération de ce dernier pour la période de congé de maladie du chef d'équipe.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une rémunération supplémentaire au DG pour la période de congé de maladie du chef d'équipe, tel que suit, à savoir :

- a) Rémunération additionnelle de cinq (5) heures par semaine, à taux régulier.
- b) Montant forfaitaire de 50\$ par semaine pour l'utilisation de son véhicule personnel.
- c) Une rémunération rétroactive pour la période du 5 février au 6 juillet (22 semaines) et ce, selon les termes des points a) et b) ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R1807-226**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:20

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/Secrétaire-trésorier